



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E122377

VALABLE JUSQU'AU 29/03/2026

ÉDITÉ LE

18/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 2011B00137

Siret : 532 298 999 00014

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0032151

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 411198840005

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 411198840005

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/12/2024

Raison sociale : MAURO ANTHONY

7 RUE BOURGUEREAU
58210 VARZY

Téléphone : 06 87 53 93 20

Portable : 06 87 53 93 20

Site Internet : sarlmauroanthony

E-mail : plomberie.mauro.varzy@gmail.com

Responsabilité légale :
MAURO ANTHONY GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	06/04/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	06/04/2023
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	06/04/2023
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2025
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2025
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.